

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-269 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
CHEMIN DU CHIRON JAUNET
Pour réaliser une reprise de béton d'un trottoir

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

COLAS France- TERRITOIRE OUEST
RUE VOLTA
17139 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réaliser une reprise de béton d'un trottoir chemin du Chiron Jaunet, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du mercredi 20 mai au vendredi 22 mai 2026

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits devant le 1^{er} chemin du Chiron Jaunet pour réaliser une reprise de trottoir en béton désactivé par l'entreprise « COLAS France – TERRITOIRE OUEST ».

ARTICLE 2 : Un temps de séchage de 28 jours est préconisé.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « COLAS France-TERRITOIRE OUEST ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

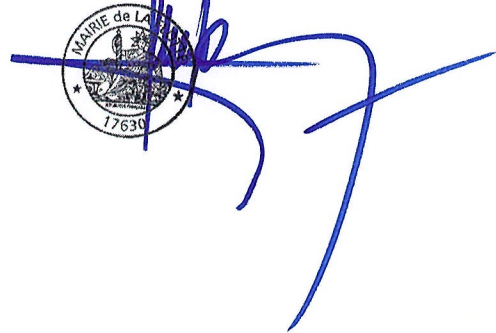
Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- COLAS France -TERRITOIRE OUEST,
- M. BAUDON -Bureau d'Études Techniques,
- SDIS

Fait à La Flotte, le 14 mai 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

The image shows a circular official seal of the Municipality of La Flotte, with the text "MAIRIE de LA FLOTTE" and "17630" visible. A blue ink signature is written over the seal, extending to the right.